

Je sais que je parle au nom de la grande majorité des habitants de Hamilton-Wentworth lorsque je m'inquiète du fait que dans notre société on réserve un meilleur sort aux assassins qu'aux parents des victimes; assurément, nous leur accordons plus de considération. Je suis également convaincu de parler au nom de la majorité de mes électeurs lorsque je fais écho à la réflexion d'une petite fille de huit ans qui a écrit ce qui suit dans le *Star* de Toronto, édition du 24 janvier 1981.

J'ai huit ans. Je pense que les agents de la police provinciale de l'Ontario (OPP) devraient porter des gilets pare-balles parce que je ne veux pas que mon papa soit tué. Je pense que les enfants des autres agents de police veulent aussi que leur père reste en vie.

Et c'est signé Dana Rankin, de Midland, en Ontario.

Je ne sais pas si un gilet pare-balles aurait pu sauver Duncan McAllesee. Mais ce que je sais, c'est que nous devons faire face à une dure réalité. Nous devons en discuter au comité et prendre une décision par le biais d'un vote libre à la Chambre. Le monde est ébranlé par les coups que lui portent ceux qui tirent sur les papes, les présidents et les policiers. Nous devons les arrêter. Voilà mon opinion personnelle de parlementaire. J'invite tous les députés à appuyer notre résolution car elle leur permettra de faire valoir leur opinion dans un vote libre. Il s'agit d'une question délicate, mais qui revêt énormément d'importance aux yeux de nombreux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur l'Orateur, ayant entendu le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott) s'inquiéter de la violence tragique qui règne sur le monde et l'ayant entendu rappeler les tentatives d'assassinat perpétrées contre Sa Sainteté le Pape, contre le Président des États-Unis et contre d'autres, je tiens à préciser que la question du terrorisme et des assassinats me préoccupe tout aussi vivement. Je rappelle que le jour même où on a attenté à la vie du Pape, j'ai proposé une motion en vertu de l'article 43 du Règlement demandant qu'on essaie de trouver le moyen de lutter contre la violence et les assassinats dans le monde soit par le biais des Nations Unies, soit en convoquant une conférence internationale, soit en prenant d'autres mesures.

Je rappelle également que j'avais proposé une autre motion précédemment au mois d'octobre dernier, je crois, pour condamner les actes de terrorisme qui avaient eu lieu en France et pour m'insurger contre la violence qui avait provoqué la mort d'un certain nombre de personnes à Paris. Ces gens-là ont été les victimes innocentes d'une tentative de meurtre contre de nombreux Juifs qui se trouvaient dans une synagogue à ce moment-là et qui, bien qu'ils soient innocents, auraient pu être tués aussi. Je n'ai donc jamais été de reste à la Chambre pour condamner les actes de violence et le terrorisme.

Le député de Hamilton-Wentworth se demande pourquoi nous nous intéressons tant aux criminels et si peu aux victimes de la violence. Je ne pense pas, monsieur l'Orateur, que la Chambre se soit seulement préoccupée des criminels et de leur bien-être. Il me semble au contraire que nous n'avons cessé de condamner toute forme de violence et de terrorisme. Je serais certainement le premier à appuyer une motion cherchant à déterminer comment nous pourrions nous occuper des victimes innocentes de crime. Il me semble en effet que si cette question était soulevée, nous pourrions certainement défendre la cause de ceux qui souffrent et faire quelque chose d'utile pour ces victimes innocentes. Il serait bon de consacrer une journée de

débat à rechercher ce que nous pouvons faire de plus pour les victimes de crimes.

Je dois me demander, monsieur l'Orateur, ce qui motive la tenue de ce débat. Pourquoi l'avoir organisé? Cette question de toute évidence constitue un problème pour beaucoup, et pas seulement pour ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ou dans les rangs du parti néo-démocrate. Est-ce parce que l'autorité morale le demande? Est-ce parce que les forces morales des quatre coins de notre pays demandent qu'on modifie nos lois sur la peine capitale?

Si je considère les autorités morales, telles qu'on les décrit habituellement, je constate que ce sont elles qui se préoccupent du terrorisme international, des camps de concentration derrière le rideau de fer, que ce sont elles qui s'inquiètent de la disparition soudaine de gens dans les pays étrangers.

Comme tous les députés et sénateurs aujourd'hui, hier ou dans le courant de la semaine dernière, j'ai reçu une brochure d'Amnistie internationale m'invitant à me prononcer contre cette motion. Voici le texte de cette brochure: «La peine de mort est le châtiment le plus cruel, le plus inhumain et le plus dégradant et elle constitue un viol du droit à la vie.»

Amnistie internationale ajoute qu'elle s'oppose absolument et inconditionnellement à la peine de mort et qu'elle condamne toutes les exécutions, quelle que soit leur forme, qu'elles soient décrétées ou approuvées par l'État, et s'engage à promouvoir la suppression universelle de la peine de mort. Voilà la réponse bien réfléchie d'un organisme fondé pour combattre la violence et le crime au plan tant national qu'international.

Sommes-nous censés mener une croisade pour la sauvegarde de la moralité? Si nous ne recherchons pas auprès d'Amnistie internationale une certaine direction morale, alors, je me dois de signaler aux députés que l'Église anglicane du Canada s'oppose elle aussi à la peine capitale; il en va de même pour l'Église unie du Canada, pour la Conférence catholique du Canada, pour la Conférence centrale des rabbins d'Amérique, pour l'église presbytérienne du Canada . . .

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) voudrait invoquer le Règlement.

M. Kilgour: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

L'Orateur adjoint: Le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) accepterait-il de répondre à une question?

M. de Corneille: J'y consentirais peut-être à la fin de mon intervention, monsieur l'Orateur. J'étais en train de donner la liste des institutions religieuses du Canada qui, supposément, regroupent nos chefs spirituels et qui ont étudié attentivement, en comité, les effets théologiques, moraux et pratiques de la peine capitale. J'étais en train d'énumérer nos grandes églises et je crois que j'en avais terminé. Je signalais également que la Convention des Baptistes de l'Ontario et du Québec, le Conseil unitarien, l'Église luthérienne d'Amérique, la Quaker Society of Friends et le Comité central des Mennonites—enfin que toutes ces institutions qui, probablement, regroupent la grande majorité des confessions dites organisées au Canada, s'opposent à la peine de mort.